



02113979

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de *Namur*
le *3.09.2009*

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agr → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts) ▷

"WEASEL PIXEL"

3. Forme juridique (en entier) ▷

société privée à responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune) ▷

rue de Folschelle, 26
5640 METTET

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°) ▷

R.C.

A/10739

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti) ▷

TVA

7. Objet de l'acte ▷

CONSTITUTION

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

D'un acte reçu par le Notaire Jean-Pol DEPOUHON, à Morlaimé (Florennes), le vingt-six août deux mil deux, enregistré à Walcourt, le 27 août suivant, volume 377, folio 41, case 17, par Mr Baudart, qui a perçu 93 euros, il a été extrait ce qui suit :

1/ Associé : Monsieur DE BACKER Johan Jean Joël, né à Montignies-sur-Sambre, le vingt-et-un mai mil neuf cent septante-deux, célibataire, domicilié à 5640 Mettet, rue de Folschelle, 26.

2/ Dénomination : société privée à responsabilité limitée "WEASEL PIXEL"

3/ Siège social : 5640 Mettet, rue de Folschelle, 26.

4/ Objet social : La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, financières et de financement se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation d'une entreprise de graphiste, graphiste-dessin assisté par ordinateur, publicité, commerce de détail en matériel et programmes informatiques, intermédiaire commercial, développement de CD-ROM, création de

Grandeur minimum du caractère à respecter:

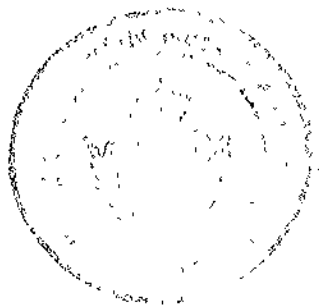
Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation *48479*

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page.



sites et hébergements.

Elle peut réaliser son objet en Belgique ou ailleurs, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui conviennent. La société peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, souscription d'actions, commandites ou de toute autre manière dans toutes autres entreprises ou opérations belges ou étrangères dont le but se rattacherait à l'objet de la présente société ou qui lui serait utile au développement ou à l'aménagement de ses affaires.

5/ Durée : Illimitée à dater du 26 août 2002.

6/ Capital social : Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille six cents euros, représenté par cent quatre-vingt-six parts sociales sans désignation de valeur nominale. Toutes les parts sociales ont été souscrites par le comparant et libérées à concurrence de six mille deux cents euros. Ce montant a été mis à la disposition de la société et consigné en un compte spécial ouvert au nom de la société auprès de la BBL et portant le numéro 360-1052168-15.

7/ Gérance : La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale et toujours révocables par elle. Est nommé gérant pour la durée de la société Monsieru Johan De Backer ici présent et qui accepte. Il peut être attribué au gérant un traitement ou des indemnités à passer dans les frais généraux. Le gérant est chargé de la direction commerciale, technique et administrative de la société. En cette qualité, le gérant a tous les pouvoirs pour agir au nom de la société, quelle que soit l'importance ou la nature des opérations, à condition toutefois qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le gérant peut se décharger de tout ou partie de sa gestion par voie de délégation de pouvoirs. Il est autorisé à substituer dans ses pouvoirs un ou plusieurs associés, un ou plusieurs agents ou employés de la société, pour des opérations spécialement déterminées et concernant la gestion journalière et aussi particulière. La signature du gérant sera également requise pour tous les actes engageant la responsabilité de la société, ainsi que pour ceux relevant de la gestion journalière. Dans ce cas, la signature du gérant ou des agents de la société doit être précédée ou suivie directement de l'indication de la qualité en vertu de laquelle ils agissent.

8/ Assemblée générale : le troisième samedi du mois de juin de chaque année, à dix-huit heures et pour la première fois en deux mil quatre.

9/ Exercice social : L'exercice social commence le premier janvier et se clôture le trente-et-un décembre de chaque année. Pour la première fois, il commence ce jour et finit le trente-et-un décembre deux mil trois.

Mesures transitoires

Toutes les opérations faites et conclues au nom et pour compte de la société en formation depuis le premier août deux mil deux seront considérées l'avoir été pour compte de la présente société, à ses risques et profits, ce qui est expressément accepté par le comparant. Cette reprise n'aura d'effet qu'au moment où la société aura la personnalité morale.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME,

Déposé en même temps :

- expédition de l'acte
- attestation bancaire